

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 FÉVRIER 2025

Suite à la convocation du Maire, Fabrice CHATEAU, en date du 17 février 2025, le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 25 février à 18 h 30, en Mairie d'Abjat sur Bandiat, Salle Trény.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 21 janvier 2025
- Groupement de commandes entre la CCPN et ses communes membres pour les travaux de voirie
- Servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation d'eaux pluviales
- Désignation suppléant SMCTOM
- Indemnités horaires pour travail supplémentaire (IHTS)
- Régime indemnitaire RIFSEEP
- Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2005
- Révision annuelle des loyers communaux

La séance a été ouverte par le Maire à 18 h 45.

Étaient présents :

- ALLAFORT Marilyne
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- DOUCET Jean-Luc
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- PAULHIAC Hubert
- SZUBERT Rita

Étaient absents, ou excusés :

- ALLAFORT Christine qui donne procuration à Marilyne ALLAFORT
- BARDEAU Ludovic qui donne procuration à Stewart EDWARDS
- BECUWE Rudy, absent
- POUGET Corentin, absent
- VEDRENNE Grégory qui donne procuration à Jean-Luc DOUCET

Les votes se déroulent donc sur 12 voix, avec majorité à 7 voix (sur 12 votes exprimés)

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Ajout à l'ordre du Jour :

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : adressage, création nouvelle voie.

L'Assemblée **vote à l'Unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour**

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2025 :

Une modification est à apporter concernant l'absence non excusée de Corentin POUGET. Cette modification sera apportée.

Une autre modification concernant le rajout de Ludovic BARDEAU et Grégory VEDRENNE candidats à la commission des ressources humaines doit également être apportée.

Le compte-rendu ainsi modifié **est approuvé à l'Unanimité**

3. Groupement de commandes entre la CCPN et ses communes membres pour les travaux de voirie

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, lors de son Conseil Communautaire du 13 février 2025, la CCPN a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec ses communes membres pour des Travaux de voirie.

La convention constitutive de groupement est consultée par l'Assemblée.

Il est proposé l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la CCPN et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCPN comme le coordonnateur ; le Maire demande l'autorisation de signer la convention constitutive de groupement.

L'Assemblée autorise le Maire à la signature de la convention constitutive de groupement de commande **à l'Unanimité.**

4. Servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation d'eaux pluviales

Ce point concerne un membre du conseil municipal, Kevin COUSSY ; ce dernier quitte la salle pour que l'Assemblée débâte du sujet. Le vote aura lieu sur 11 voix.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser la société PLANTZONE, à bénéficier d'une servitude de passage sur l'ancienne voie ferrée section A au lieu-dit terre de lavaud, propriété de la commune et mise à disposition pour l'implantation d'une canalisation d'eaux pluviales desservant la future canalisation située sur la commune d'ABJAT-SUR-BANDIAT.

- D'habiliter M. le maire à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

- D'accepter que les représentants de ladite société pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.

- Que cette autorisation de passage soit accordée à titre gratuit si intérêt public.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée vote pour ces autorisations **à l'Unanimité.**

Retour de Kevin COUSSY en salle du Conseil.

5. Désignation suppléant SMCTOM

Suite à la démission de Matthieu CHABANNIER, il convient de nommer un autre suppléant chargé de représenter la commune au SMCTOM. Kevin COUSSY est candidat.

La candidature de Kevin COUSSY pour siéger au sein du SMCTOM **est votée à l'Unanimité.**

6. Indemnités horaires pour travail supplémentaire (IHTS)

Ce point a déjà été vu lors d'un précédent conseil municipal où l'autorisation avait été demandée de soumettre un projet de délibération au CDG pour validation. Le retour du CDG étant acté, le point relatif aux IHTS est soumis à l'assemblée pour validation et application.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le maire rappelle le contexte de ces indemnités qui font partie des éléments de salaires des 3 agents communaux à l'exception de ceux des agents techniques, qui eux sont gérés directement par la Communauté de Commune.

L'autorisation de l'Assemblée est demandée pour mettre en œuvre ces éléments de salaire.

L'Assemblée vote **pour à l'Unanimité.**

7. Régime indemnitaire RIFSEEP

Le Maire informe l'Assemblée des nouvelles conditions indemnitaires des agents de la Fonction Publique.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées dans les documents présentés à l'Assemblée ;
- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées dans les documents présentés à l'Assemblée;
- Les dispositions de la délibération prendront effet à compter du : 01/03/2025
- Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.
- D'autoriser l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Ces décisions **sont votées à l'Unanimité.**

8. Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2005

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la livraison des panneaux d'affichage, il est nécessaire d'en régler la facture.

Afin de faciliter les dépenses imprévues du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code générale des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2024.

Considérant la nécessité de finaliser l'achat avant le vote du budget pour un montant de 1200€HT,
Le Conseil Municipal

- décide de régler cette facture de 1200€ HT sur le compte 215738
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'Unanimité

9. Révision annuelle des loyers communaux

Il est apparu que les loyers communaux n'ont fait l'objet d'aucune augmentation réglementaire (application de l'IRL, indice de référence des loyers).

Le Maire propose d'augmenter les loyers communaux à partir des dates suivantes selon la liste ci-dessous :

Crêperie : 1^{er} Octobre 324.45€

Atelier artisanale : 1^{er} juin 538.32€

Logement école : 1^{er} janvier 512.34€

Logement au-dessus de la poste : 1^{er} Décembre 361.40€

Logement derrière ancienne Poste : 1^{er} Mai 429.44€

T2 : 1^{er} Janvier 229.78€

T3 : 1^{er} Octobre 278.64€

T4 : 1^{er} Janvier 485.87€

Les locataires seront informés de ces augmentations dans les délais requis.

Ces augmentations sont validées par l'Assemblée **par un vote à l'Unanimité.**

10. Adressage : création et nomination nouvelle voie

Une maison a été oubliée lors de l'adressage, dans un chemin qui n'a pas été nommé, cette maison ayant été réhabilitée qu'après le premier plan défini.

Il a été proposé par un abjacois, de combler un oubli, celui de donner un nom en relation avec la guerre, ses héros et ses héroïnes.

Après discussion le conseil propose de nommer ce chemin : chemin des Résistantes.

Cette proposition **est votée à l'Unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.